

MÉMOIRE

DRAGAGE IOC

CHANTAL MALOUIN
149, Révillon, appartement 9,
Sept-Îles, Qc
G4R 3R3

Sept-Îles, le 9 avril 2015

Selon moi, toute action anthropique laisse des empreintes écologiques à plus ou moins grandes échelles. Puis tout individu dans la société est responsable de son environnement peu importe le rôle qu'il assume aujourd'hui.

Je m'intéresse au projet de dragage de la compagnie minière IOC parce que je suis une citoyenne de la ville de Sept-Îles qui apprécie la nature. Je marche régulièrement sur la plage Monahan à proximité du site de la Compagnie minière IOC et face au site de dépôt des sédiments rejetés lors des dragages. J'observe l'environnement et ses changements. Il y a eu une époque où les baigneurs étaient incommodés par les méduses et depuis quelques années on en observe beaucoup moins. La mer déposait beaucoup de coquillages maintenant ils se font plus rares. Il était fort agréable de se promener à la marée basse et voir quelques espèces d'oiseaux marcher à pas pressés devant nous maintenant ils sont presque absents sauf les goélands. À certains endroits, le sable sèche de la plage est gris. Il est composé de nombreuses particules noires brillantes. Ces observations personnelles me questionnent. Que se passe-t-il?

La qualité de l'eau de la Baie de Sept-Îles m'inquiète également. La cueillette des mollusques sur le rivage de la baie est interdite depuis de nombreuses années. Dès l'année 1998, j'ai utilisé à maintes reprises le transport aérien dans le cadre de mon travail. J'ai remarqué le changement de la couleur de l'eau de la Baie de Sept-Îles qui est devenue couleur café au lait. Près de quais de la compagnie minière IOC, l'eau est plus orangée. Que se passe-t-il?

Voici le fruit de mes réflexions suite à certaines lectures et aux réponses données lors des périodes de questions :

1. La teneur du fer ambiant dans le secteur aquatique exploité par la compagnie minière IOC

Suite à une question que j'ai posée sur la teneur en fer naturelle (seuil de référence fait par le promoteur 11,000 mg/kg), j'ai été étonnée de remarquer qu'il n'y avait aucune norme et aucun critère établi quant à la teneur du fer limite à respecter soit le critère de 20,000mg/kg considéré par McDonald et Al. 2014

comme la teneur minimale de fer pouvant être retrouvée dans le sédiment et qui sera tolérée par la majorité des organismes benthiques.

Selon moi, constater que le MDDELCC accorde sa confiance à une compagnie d'exploitation pour déterminer le seuil acceptable de teneur naturelle en fer est discutable. La compagnie minière fait montre de bonne volonté quant à la responsabilité sociale mais elle ne devrait pas avoir le rôle de déterminer le seuil de la teneur naturelle en fer. Cette responsabilité appartient au Ministère de l'environnement.

Il m'apparaît très important de remédier rapidement à cette situation car cette lacune perdure depuis trop d'années. Il serait avantageux de tenir compte de la teneur naturelle en fer de la baie afin d'établir des limites qui respectent bien notre environnement. La réalisation de cette intervention favoriserait l'acceptabilité sociale au regard d'une meilleure gestion de la qualité de l'eau de la baie de Sept-Îles et de la protection de la majorité des organismes benthiques.

2. La cueillette des mollusques dans la baie de Sept-Îles

En réponse à la question posée au sujet de la cueillette des mollusques, il est mentionné à la page 3 du document déposé DB_11 que la cueillette des mollusques du banc coquillier couvrant la baie de Sept-Îles est interdite due à la toxicité et à la pollution du milieu. Cette affirmation confirme mes inquiétudes suite à mes observations. Il m'apparaît urgent d'instaurer un plan de gestion pour améliorer la qualité de la colonne d'eau et des sédiments de la baie afin de préserver les organismes benthiques et d'éviter l'effet cumulatif de la toxicité et de la pollution surtout en considérant les grands projets qui se réaliseront dans un avenir proche soit Mine Arnaud, la phase III de l'aluminerie Alouette et le quai multi usagers.

De plus, je m'interroge tant qu'à l'avenir de la pêche récréative qui s'exerce sur les quais de la Pointe au Basque et de la promenade du Vieux Quai. Actuellement, les poissons pêchés à ces endroits, sont-ils propres à la consommation? Si oui, ils le seront pendant combien de temps? Les citoyens ont déjà perdu le privilège de la cueillette des mollusques qu'advient-il de la pêche récréative? Il serait vraiment dommage de vivre dans un environnement aussi exceptionnel et de ne plus jouir de certains plaisirs de la vie. Le citoyen perdrait une certaine qualité de vie.

Nous pourrions également nous poser la question suivante : quels cadeaux nous préparons-nous à laisser aux futures générations? La perte d'une certaine jouissance de la vie et une facture très élevée pour la gestion de l'eau et des sédiments de la baie. Suite à ce constat, il serait important de se mobiliser et de réagir le plus tôt possible afin que le montant de la facture soit moins imposant et que les citoyens puissent bénéficier des richesses d'un environnement exceptionnel à proximité de la ville.

Afin de favoriser une bonne gestion de la qualité de la colonne d'eau et des sédiments, la formation d'un comité de protection de la baie de Sept-Îles pourrait être une alternative. Ce dernier serait composé par des gens de la grande industrie, de représentants des ministères concernés et sans oublier des citoyens de Sept-Îles ayant développé une certaine expertise et un grand intérêt pour la préservation de la baie de Sept-Îles.

Que nous soyons fonctionnaires, employés d'une grande compagnie ou simples citoyens, nous avons tous à jouer un rôle responsable concernant l'environnement afin qu'il puisse le plus possible préserver son équilibre. Selon les compétences de chacun, il est souhaitable de travailler en collaboration et en toute transparence.

Chantal Malouin